

**DECISION SUR L'AFFECTATION DE 10% DES BUDGETS NATIONAUX A
L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL
SUR LES CINQ PROCHAINES ANNEES
Doc. Assembly/AU/6 (IV)**

La Conférence :

1. **PREND NOTE** du rapport;
2. **DEMANDE** au Président de la Commission, en collaboration avec les Etats membres et le Secrétariat du NEPAD, de déterminer les domaines clés de l'agriculture et du développement rural devant bénéficier des 10% des budgets, adoptés dans la Déclaration de Maputo ;
3. **INVITE** les Etats membres à mettre en œuvre la présente décision afin d'améliorer le financement de l'agriculture ;
4. **DEMANDE EGALEMENT** au Président de la Commission de faire rapport à la cinquième session ordinaire de la Conférence en juillet 2005.

2005

Decision on Allocation Of 10% of National Budgetary Resources to Agriculture and Rural Development Over The Next 5 Years Assembly/Au/6 (Iv)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/203>

Downloaded from African Union Common Repository